

Cabinet Yves BEGON

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Membre de la Compagnie Régionale de LYON - RIOM

26 avenue de Verdun
42000 SAINT ETIENNE
Tel : 04 77 92 05 30
y.begon@aaci-conseils.fr

ASSOCIATION TEZENAS
DU MONTCEL - CENTRE SCOLAIRE
14-16, place Girodet
42000 - SAINT ETIENNE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 août 2023

Aux Adhérents

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association Tezenas du Montcel – Centre Scolaire relatif à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code déontologique de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 01/09/2022 à la date d'émission de mon rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur le point suivant exposé dans l'annexe des comptes annuels concernant :

Existence d'un changement de méthode de présentation comptable.

L'application des règlements ANC 2022-01 et ANC 2022-02 entraîne des modifications dans le classement des comptes. Ces changements sont décrits dans l'annexe.

- l'application du règlement ANC 2022-01 entraîne la comptabilisation des montants reçus en numéraire au titre de la taxe d'apprentissage au compte 748205 au lieu du compte 733105 et 733 115. Ce changement n'a pas d'impact sur le compte résultat : ces deux comptes étant inscrits en concours publics et subventions.

- l'application du règlement ANC 2022-02 modifiant la définition des concours publics entraîne la comptabilisation des versements reçus pour l'UFA au compte 7062 au lieu du compte 734120. Le poste du compte résultat : vente de prestation de service aurait donc été majoré de 1 696 400 € l'an dernier et le poste concours publics diminué de ce même montant si la même méthode de présentation avait été utilisée.

Pour une meilleure lisibilité des comptes annuels, les comptes 46702000 et 46702008 relatifs aux opérations intragroupes présentant un solde de 378 893.98 € avec l'internat ont été compensés sur cet exercice

Evènement postérieur (information fournie en annexe des comptes annuels)

Dans le compte 706200, il n'a pas été comptabilisé une facture à établir pour le solde de l'année 2022/2023 envers l'ASSE. Lors du Conseil d'Administration d'arrêté des comptes du 05/12/2023 son montant n'était pas encore déterminé avec précision. A la date du rapport, le montant exact n'est toujours pas connu.

Un solde de versement de la taxe d'apprentissage au titre de l'année 2023 d'un montant de 56 477 € a été annoncé après la tenue du Conseil d'Administration des comptes et sera comptabilisé sur l'exercice prochain.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Comme mentionné ci-avant, la note de l'annexe expose le changement de présentation comptable résultant de l'application des nouveaux règlements ANC 2022-01 et 2022-02. Dans le cadre de mon appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, j'ai vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

Des subventions et concours publics ont été accordés pour 1 716 434 €. Je me suis assuré, par tests, qu'elles étaient utilisées conformément à leur objet. L'analyse de ces appréciations n'appelle pas de remarques particulières.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion, exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels

A l'exception de l'incidence du point décrits dans la partie Fondement de l'opinion je n'ai pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations

données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. . En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet

de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A SAINT ETIENNE

le 15 janvier 2024

Le commissaire aux comptes
YVES BEGON



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/08/2023 12			Exercice N-1 31/08/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	19 237	19 237				
	Autres immobilisations incorporelles						
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	163 287		163 287	163 287		
	Constructions	11 736 188	8 722 877	3 013 311	3 109 314	96 003	3.09
	Installations techniques Matériel et outillage	2 315 680	1 861 709	453 971	499 669	45 698	9.15
	Autres immobilisations corporelles	233 819	203 216	30 603	27 143	3 460	12.75
	Immobilisations corporelles en cours	1 090 950		1 090 950	777 446	313 504	40.32
	Avances et acomptes						
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>							
Immobilisations financières							
Participations et Créances rattachées	168		168	168			
Autres titres immobilisés	5 040		5 040	5 040			
Prêts	56 799		56 799	56 799			
Autres	15 089		15 089	15 089			
Total I	15 636 257	10 807 040	4 829 217	4 653 954	175 263	3.77	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	226 099	12 239	213 861	473 908	260 048	54.87
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	215 934		215 934	550 455	334 520	60.77
	Valeurs mobilières de placement	341 005		341 005	337 650	3 355	0.99
	Instruments de trésorerie						
Disponibilités	2 925 580		2 925 580	1 988 164	937 416	47.15	
Charges constatées d'avance	106 527		106 527	79 946	26 582	33.25	
Total II	3 815 146	12 239	3 802 907	3 430 123	372 784	10.87	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	19 451 403	10 819 278	8 632 124	8 084 077	548 048	6.78	

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/08/2023	Exercice N-1 31/08/2022	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires	737 824	737 824		
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité	2 921 389	1 950 747	970 642	49.76	
Autres					
Report à nouveau		177 748	177 748	100.00	
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	790 087	1 148 389	358 302	31.20
	Situation nette (sous total)	4 449 300	3 659 213	790 087	21.59
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement	761 510	803 887	42 377	5.27
	Provisions réglementées				
	Total I	5 210 810	4 463 100	747 710	16.75
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés	20 588	33 760	13 172	39.02
	Total II	20 588	33 760	13 172	39.02
PROVISIONS	Provisions pour risques	30 125	40 414	10 288	25.46
	Provisions pour charges	111 773	165 056	53 283	32.28
	Total III	141 898	205 470	63 571	30.94
DETTES	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 367 247	2 317 433	49 814	2.15
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	405 359	338 827	66 532	19.64
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	147 489	110 568	36 921	33.39
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	406	6 692	6 287	93.94
	Autres dettes	257 572	581 955	324 382	55.74
	Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	80 754	26 271	54 483	207.39	
	Total IV	3 258 827	3 381 747	122 919	3.63
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	8 632 124	8 084 077	548 048	6.78

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/08/2023	12	31/08/2022	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services	3 248 542	1 629 958	1 618 583	99.30
Ventes de biens	50 829	44 680	6 150	13.76
dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	3 197 712	1 585 279	1 612 434	101.71
dont parrainages				
Production stockée				
Production immobilisée				
Produits de tiers financeurs	1 716 497	3 526 873	1 810 376	51.33
Concours publics et subventions d'exploitation	1 716 434	3 526 873	1 810 439	51.33
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	62		62	
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	177 983	141 688	36 295	25.62
Utilisations des fonds dédiés	13 172	7 687	5 484	71.34
Autres produits	2 967	6 967	4 000	57.41
Total I	5 159 160	5 313 173	154 013	2.90
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	47 110	33 956	13 154	38.74
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	1 845 790	1 660 811	184 979	11.14
Aides financières	37 618	39 935	2 317	5.80
Impôts, taxes et versements assimilés	161 954	146 565	15 389	10.50
Salaires et traitements	1 503 185	1 402 735	100 450	7.16
Charges sociales	540 738	505 786	34 952	6.91
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	373 385	360 916	12 468	3.45
Dotations aux provisions	4 360	58 612	54 252	92.56
Reports en fonds dédiés		38 075	38 075	100.00
Autres charges	5 340	4 590	750	16.35
Total II	4 519 480	4 251 982	267 498	6.29
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	639 680	1 061 191	421 511	39.72

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/08/2023	12	31/08/2022	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	30 260		1 926	NS
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge			78	100.00
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III	30 260		2 003	NS
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	42		42	
Intérêts et charges assimilées	38 656		33 816	14.31
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV	38 698		33 816	14.44
2. Résultat financier (III-IV)	8 438		31 813	73.48
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	631 243		1 029 378	38.68
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	78 967		59 767	32.12
Sur opérations en capital	91 585		90 811	0.85
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Total V	170 552		150 579	13.26
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	8 185		31 512	74.03
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total VI	8 185		31 512	74.03
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	162 367		119 066	36.37
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	3 523		55	NS
Total des produits (I+III+V)	5 359 973		5 465 755	1.94
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	4 569 886		4 317 366	5.85
5. EXCEDENT OU DEFICIT	790 087		1 148 389	31.20

ANNEXE

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

ACTIVITE

L'activité de l'association est l'enseignement. L'ensemble scolaire privé, sous contrat avec l'Education Nationale, se compose de l'école maternelle et primaire, du collège, du lycée et du CFA.

Il y a un mandat de gestion pour l'association PEPS dont l'activité est la gestion d'un internat 12 rue blanqui 42000 SAINT ETIENNE.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Achat du bâtiment "PAPHOS" sis 9 rue Albert 1er à Saint-Etienne, en VEFA (Vente en l'État Futur d'Achèvement) par acte notarié du 5 juillet 2022 pour un montant de 3.141.067.40 €, paiement 33 % au 31/08/2023 pour 1 036 552.50 €. Financement par un emprunt contracté de 1.959.669 € et une demande de subvention Région loi ASTIER de 916.000 €.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Dans le compte 706200, il n'a pas été comptabilisé une facture à établir pour le solde de l'année 2022/2023 envers l'ASSE. Lors du Conseil d'Administration d'arrêté des comptes du 05/12/2023 son montant n'était pas encore déterminé.

Un solde de versement de la taxe d'apprentissage au titre de l'année 2023 d'un montant de 56 477.85 € a été annoncé après la tenue du Conseil d'Administration des comptes et sera comptabilisé sur l'exercice prochain.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables préconisées par la FNOGEC dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices et en présupposant la continuité de l'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement de l'ANC 2018-06, ANC 2022-01 et ANC 2022-02 relatifs à la réécriture du plan comptable général.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

- L'application du règlement ANC 2022-01 entraîne la comptabilisation des montants reçus en numéraire au titre de la taxe d'apprentissage au compte 748205 (82 246 € en N) au lieu du compte 733105 (24 551 € en N-1) et 733115 (142 541 € en N-1).
- l'application du règlement ANC 2022-02 modifiant la définition des concours publics entraîne la comptabilisation des versements reçus pour le CFA au compte 706200 (1 722 340 € en N) au lieu du compte 734120 (1 696 400 € en N-1)
- Pour la comptabilisation de la taxe d'apprentissage affectée à l'investissement, la règle appliquée est celle des subventions d'équipement (cf "informations générales complémentaires" ci-dessous) à la place de la règle des fonds dédiés
- Les comptes 46702000 et 46702008 relatif aux opérations intragroupes présentant un solde de 378 893.98 € avec l'internat ont été compensées

Informations générales complémentaires

Les subventions d'équipement sont comptabilisées au fur et à mesure des investissements et sont rapportées au résultat en fonction des amortissements.

Litiges salariaux :

Mr BOUNAMA formateur a saisi le Conseil de prud'hommes de Saint-Etienne aux fins de contester le licenciement dont il a fait l'objet. Une provision de 30 000 € a été comptabilisée sur l'exercice clos au 31 août 2021. Par jugement en date du 16 mai 2022, le Conseil de Prud'hommes de Saint-Etienne a débouté Mr BOUNAMA de l'ensemble de ses demandes. Mr BOUNAMA a interjeté appel de cette décision. Les plaidoiries ont été fixées à une audience collégiale le 22/05/2025.

Mr CURSOUX a saisi le Conseil de Prud'hommes de Saint-Etienne pour être reclassé cadre. L'affaire a été fixée à l'audience de Conciliation et d'Orientation du 8 octobre 2023 devant le Conseil de Prud'hommes de Saint-Etienne. Aucune provision n'a été comptabilisée au 31 août 2023.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	26 167		
Terrains	163 287		
Constructions sur sol propre	11 615 807		165 606
Constructions sur sol d'autrui	39 383		
Installations techniques et matériel d'activité	2 912 166		26 851
Matériel de transports	6 789		
Matériel de bureau et informatique	274 761		42 680
Immobilisations en cours	777 446		313 504
TOTAL	15 789 638		548 641
Participations	168		
Prêts	56 799		
Dépôts et cautionnement	1 235		
Autres immobilisations financières	18 894		
TOTAL	77 096		
TOTAL GENERAL	15 892 901		548 641

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles		6 929	19 237	19 237
Terrains			163 287	163 287
Constructions sur sol propre		84 608	11 696 805	11 696 805
Constructions sur sol d'autrui			39 383	39 383
Installations techniques et matériel d'activité		623 337	2 315 680	2 315 680
Matériel de transports			6 789	6 789
Matériel de bureau et informatique		90 410	227 030	227 030
Immobilisations en cours		0	1 090 950	1 090 950
TOTAL		798 355	15 539 924	15 539 924
Participations			168	168
Prêts			56 799	56 799
Dépôts et cautionnement			1 235	1 235
Autres immobilisations financières			18 894	18 894
TOTAL			77 096	77 096
TOTAL GENERAL		805 285	15 636 257	15 636 257

ANNEXE

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	26 167		6 929	19 237
Constructions sur sol propre	8 508 041	261 443	84 608	8 684 877
Constructions sur sol d'autrui	37 835	166		38 000
Installations techniques et matériel d'activité	2 412 497	101 105	651 893	1 861 709
Matériel de transports	6 789			6 789
Matériel de bureau et informatique	247 618	10 670	61 860	196 428
TOTAL	11 212 780	373 384	798 361	10 787 802
TOTAL GENERAL	11 238 947	373 384	805 290	10 807 040

Ventilations des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Constructions sur sol propre	261 443				
Constructions sur sol d'autrui	166				
Installations techniques matériel activité	101 105				
Matériel de bureau et informatique	10 670				
TOTAL	373 384				
TOTAL GENERAL	373 384				

ANNEXE

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	737 824				737 824
Réserves	1 950 747	970 642			2 921 389
Report à nouveau	177 748-	177 748			
Excédent ou déficit de l'exercice	1 148 389	1 148 389-	790 087		790 087
Situation nette	3 659 213		790 087		4 449 300
Subventions d'investissement	803 887		49 207	91 584	761 510
TOTAL I	4 463 100	1	839 294	91 584	5 210 810

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS:	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés.*
Contributions financières d'autres organismes	33 760		13 171			20 588	
Taxe apprentissage 2021	2 747		625			2 122	
Taxe apprentissage 2022	19 208		7 043			12 165	
OPCO equip pedag 2022	11 805		5 503			6 301	
TOTAL	33 760		13 171			20 588	

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

ANNEXE

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Provisions pour litiges	40 414	42	10 330	30 126
Provisions pour départ à la retraite	165 056		53 283	111 773
TOTAL	205 470	42	63 613	141 899

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
sur comptes clients	11 723	4 360	3 843	12 240
TOTAL	11 723	4 360	3 843	12 240
TOTAL GENERAL	217 193	4 402	67 456	154 139
Dont dotations et reprises				
d'exploitation		4 360	67 456	
financières		42		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	56 799		56 799
Autres immobilisations financières	15 089	0	15 089
Autres créances familles élèves	226 099	226 099	
Taxe sur la valeur ajoutée	520	520	
Divers état et autres collectivités publiques	118 386	118 386	
Débiteurs divers	97 029	97 029	
Charges constatées d'avance	106 527	106 527	
TOTAL	620 449	548 561	71 888

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes éts crédit à plus de 2 ans à l'origine	2 358 372	212 594	900 628	1 245 150
Fournisseurs et comptes rattachés	405 359	405 359		
Personnel et comptes rattachés	29 580	29 580		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	92 856	92 856		
Impôts sur les bénéfices	5 187	5 187		
Autres impôts taxes et assimilés	19 867	19 867		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	406	406		
Autres dettes	257 572	257 572		
Produits constatés d'avance	80 754	80 754		
TOTAL	3 249 952	1 104 174	900 628	1 245 150

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions sur sol propre :	Linéaire	10 à 50 ans
* structure	Linéaire	30 ans
* façade, étanchéité menuis.	Linéaire	15 ans
* IGT, plomberie, électricité	Linéaire	10 - 15 ans
* agencement intérieur	Linéaire	10 - 15 ans
Instal.tech.matériel activité	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de bureau et informat	Linéaire	1 à 5 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances familles élèves et comptes rattachés	1 370
Autres créances	177 769
Disponibilités	24 011
Total	203 150

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 573
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	79 070
Dettes fiscales et sociales	35 520
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	406
Autres dettes	22 850
Total	140 418

ANNEXE

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	106 527
Total	106 527
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	80 754
Total	80 754

Subventions d'équipement

Subventions d'équipement comptabilisées sur l'exercice :

- Taxe d'apprentissage sur investissement: 14 448 €
- Subv C. Régional ASTIER 2019 : 3 135 €
- Subv C Régional FALLOUX 2019 : 1 344 €
- Subv C Départemental FALLOUX 2022 : 30 280 €

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

Compte tenu de l'organisation de l'association, les trois cadres dirigeants s'entendent du Président, du Trésorier et du Secrétaire. Ces trois fonctions sont remplies par des personnes physiques bénévoles. Il n'y a donc aucune rémunération allouée aux trois plus hauts cadres dirigeants de l'association.

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	33
Agents de maîtrise et techniciens	2
Employés	29
Total	64

ANNEXE

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 176 437
Total	2 176 437

Détail des dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunt du : acquisition LOCAUX CTM
Montant initial de cette garantie : 1 200 000
Date de fin d'échéance de la garantie : 25/07/2023
Nature de la sûreté réelle : PRIVILEGE PRETEUR DE DENIERS
: SUBROGATION AU PRIVILEGE DE VENDEUR

Emprunt du : construction et aménagement pôle restauration
Montant initial de cette garantie : 891 535
Montant restant dû en capital : 672 516
Date de fin d'échéance de la garantie : 05/01/2034
Nature de la sûreté réelle : caution collectivité publique : département de la
: Loire 301121 € - Région Auvergne Rh.Alpes 419021 €

Emprunt du : construction et aménagement pôle restauration
Montant initial de cette garantie : 600 000
Montant restant dû en capital : 467 369
Nature de la sûreté réelle : caution Département de la Loire : 34 % du prêt
: caution Région Auvergne Rh.Alpes : 47 % du prêt

Emprunt du : acquisition en VEFA bien immobilier 12 r Lamartine
Montant initial de cette garantie : 1 959 669
Montant restant dû en capital : 1 036 552
Date de fin d'échéance de la garantie : 15/07/2042
Nature de la sûreté réelle : caution Région Auvergne Rh.Alpes : 80 % du prêt

ANNEXE

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

Engagement en matière de pensions et retraites

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
PERSONNEL OGEC		107 234
PERSONNEL PEPSE		4 539
Engagement total		111 773

Hypothèses de calculs retenues

Hypothèses de calcul :

- taux de progression des salaires : 2 %
- taux d'actualisation : 3,67 %
- départ à la retraite à l'âge de 64 ans
- taux de rotation OGEC : 2 %
- taux de rotation PEPSE : 0 %
- taux de charges patronales OGEC : 52 %
- taux de charges patronales PEPSE : 38 %

